

professeurs pour la pratique médicale, la chirurgie, la pathologie, l'obstétrique, la chimie, l'anatomie, la matière médicale et la botanique. Dans le conseil de direction, l'on remarque les noms du professeur Huxley, du docteur Walker et d'autres encore. Un certain nombre d'étudiantes se sont déjà fait inscrire. Le local est spacieux et dans le jardin attenant aux salles des cours, il est question d'installer une salle de dissection.

COLLÈGE DE PHARMACIE.—Conformément à l'acte de Pharmacie de Québec passé en 1874, les examens pour l'admission à l'étude de cette science ont eu lieu à l'Université Laval devant une commission composée de MM. Lyman, Mercer, Gray, Ambrosse et Muir, de Montréal, et MM. Brunet et McLeod de Québec.

Les principales matières sur lesquelles les aspirants ont subi l'interrogatoire officiel étaient : 1o. Matière médicale, 2o. Chimie, 3o. Botanique, 4o. Pharmacie. L'examen du premier degré a été subi par MM. O. Giroux, Potvin ; et l'examen du second degré par MM. T. MacDonald, D. Gaudin, et A. E. Michon.

NOMINATION.—Le Dr. A. G. Belleau, député-coronaire a été nommé coronaire du district de Québec, en remplacement de M. Prendergast, décédé.

ANOMALIE.—Le 18 mai 1875, il est né à l'Hospice de la Maternité de Ste Pélagie un enfant qui présentait une anomalie digne d'être remarquée. Du côté gauche, il n'offrait presque aucun des organes extérieurs de l'ouïe ; ainsi, il n'existait de l'oreille que le lobule et la partie descendante de l'hélix qui était renversée en avant, il n'y avait pas de méat auditif externe. A part cette anomalie, l'enfant était très-bien conformé.

QUESTION SANITAIRE.—Le 15 mai avait lieu au *Mechanic's Hall* une assemblée publique pour prendre en considération l'état sanitaire de la ville et les meilleurs moyens pour en effectuer l'amélioration.

M. l'échevin McCord fit un exposé de l'état déplorable de la ville de Montréal sous ce rapport, et suggéra, comme remèdes, la propreté, le drainage et la vaccination.

Plusieurs orateurs prirent la parole dans le même sens et l'assemblée passa les résolutions suivantes.

“ Que, malgré tous les efforts du Conseil-de-Ville pour améliorer la santé publique, sa condition présente exige que l'on prenne immédiatement des mesures pour éloigner les causes des maladies et diminuer la mortalité ;

Que cette assemblée prie le Conseil-de-Ville de ne pas reculer devant les frais nécessaires pour faire face aux besoins actuels, et re-